

## • CONVIV'ART

Le 5 octobre 2019 dernier, la chorale «Vocal'Ease» de l'association Conviv'Art de Gardonne donnait un premier concert encourageant à l'église de la commune. Le spectacle terminé, elle se remettait aussitôt au travail pour étoffer son répertoire et accueillait de nouveaux choristes désireux de rejoindre la troupe qui avoisine maintenant la trentaine.

Le 21 mars prochain à 20 h 30, vous pourrez les découvrir ou les écouter à nouveau à l'église Sainte Marguerite de Saint Germain et Mons avec un programme de variété populaire, de gospel et de classique. Aucun droit d'entrée n'est perçu, le public pourra témoigner sa satisfaction par ses applaudissements et son bon cœur à la sortie.



## • BRIC À BRAC

Le traditionnel Bric à Brac organisé par le Comité des fêtes aura lieu dans les rues de Gardonne le dimanche 19 avril 2020.

Coût de l'emplacement 2,50 € le mètre. Tel : 05 53 61 95 26 ou remplir le coupon d'inscription qui se trouve dans ce lien Gardonnais et le porter à la mairie accompagné de son règlement.



## • COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants aura lieu les jeudi 2 et vendredi 3 avril 2020. Pensez à vous inscrire en mairie avant le lundi 30 mars 2020 à 12 H dernier délai.

## • ANIMATIONS DE LA COMMUNE



- QUINE - Pétanque Gardonnaise - 8 mars - 14 H 30
- REPRÉSENTATION - Théâtre les Gardons - 14 mars - 21 H
- REPRÉSENTATION - Théâtre les Gardons - 21 mars - 21 H
- REPRÉSENTATION - Théâtre les Gardons - 22 mars - 15 H
- REPRÉSENTATION - Théâtre les Gardons - 28 mars - 21 H
- QUINE - les Gardons - 4 avril - 21 H
- BOURSE AUX VÊTEMENTS - ESG Basket - 12 avril - 9 H à 17 H
- BRIC A BRAC - Comité des fêtes - 19 avril - 6 H à 18 H



*Ne fais jamais rien dans la colère.  
Hisserais-tu les voiles dans la tempête.*

## • EMPLOI D'ÉTÉ

Comme tous les ans, chaque Gardonnais âgé d'au moins 18 ans peut envoyer un CV et une lettre de motivation, à la mairie de Gardonne, avant le vendredi 10 avril 2020 dernier délai, pour travailler pendant les mois de juillet et août à la piscine municipale.



## • FNACA - CÉRÉMONIE DU 19 MARS

La FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) vous invite à la cérémonie du 58ème anniversaire du «cessez le feu en Algérie», qui se déroulera le 19 mars 2020 à 17h45 devant le monument aux morts.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert par la Municipalité.



## • ENVIRONNEMENT

Il est rappelé qu'il est absolument interdit de jeter et vider toutes matières ou produits... autres que des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif.

Le réseau d'eau pluviale ne doit servir qu'aux eaux pluviales.

Il est indispensable d'en prendre bonne note, sous peine de poursuite.

**Le mercredi 5 février à 20h30 se déroulait la réunion du conseil municipal.**

- Transfert de la compétence Assainissement Non collectif (ANC) de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE 24 :  
Le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE 24.

- Modification des statuts du SMDE 24 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SMDE 24 qui concerne l'article 9.1.1 : Prise en compte de l'évolution de la réglementation relative à la désignation des délégués élus au sein des assemblées délibérantes des adhérents au SMDE 24.

- Fourniture et pose d'une ventouse tri fonction, rue du petit Caminel, pour l'assainissement collectif :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'AGUR.  
Le Conseil Municipal accepte ce devis estimatif d'un montant de 3 073,50 €.

- Remboursement sinistre du 26/12/2018 :

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité définitive d'un montant de 312,00 € proposée par l'assureur de la commune pour le sinistre du 26/12/2018, avenue du Périgord, face aux ateliers municipaux.

- Suppression suite à modification du temps de travail d'emplois après avis du Comité Technique :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 28 janvier 2020, le temps de travail des deux agents adjoints administratifs est augmenté à 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal accepte l'avis du Comité Technique.

## • TRÈFLE GARDONNAIS

CENTRE CULTUREL MICHEL MANET – BERGERAC  
SAMEDI 28 MARS 2020, 20h30

ITINERANCES - Nouveau spectacle du Trèfle Gardonnais

L'orchestre de rue du Trèfle Gardonnais propose un voyage aux mille couleurs, bousculant les frontières. Aux habituels vents et percussions de l'orchestre de rue (banda), bien connu dans le bergeracois (notamment lors de la Bodega de Bergerac), viennent se mêler çà et là guitares électriques et claviers, violons et violoncelles, chant soliste et chœur, danses, chorégraphies, platines électro DJ, mises en scène, etc., et... le public qui est même invité à participer, depuis la salle ou sur scène !  
Bref, un voyage musical inattendu à partager en famille.

Participants invités :

- Plusieurs ateliers de pratique d'ensemble et professeurs du Trèfle Gardonnais (Chorale, Ensemble à Cordes, Steel Band, Chant, Guitare, Claviers) ainsi que l'OAE du Collège d'Eymet (Brass Band) dont le Trèfle est partenaire.
- Méli-Arts (Danse)
- Urban Kids School (DJ'ing, Chant, Bruitages)
- Les Grands Archets (Ensemble de violons et violoncelles du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, antenne de Bergerac)

Et le public... dans la salle bien sûr, mais aussi sur scène ! En effet, pour celles et ceux qui souhaitent partager un moment original de plaisir musical, un atelier de CHORALE EPHEMERE est proposé :

17h-18h30 : Rendez-vous au Centre Culturel pour l'apprentissage d'un chant et répétition générale

20h30 : Ouverture du spectacle par la Chorale éphémère  
N'hésitez pas à venir, seul, en famille, ou entre amis, participer à cette expérience riche en émotions ! Cette chorale éphémère est accessible à toutes les personnes de plus de 6 ans munies d'un billet d'entrée ou faisant partie des participants au spectacle.

Merci de vous inscrire au préalable par téléphone ou par mail.

Tous Publics - Entrée : 8 € / moins de 12 ans : 5 €

Réservation : 07 68 48 11 12 ou par mail : treflegardonnais24@gmail.com

Partenaires : CAB Culture, Mairie de Bergerac, RVB 96.3

## • ESG BASKET - DEUX VICTOIRES EN DEUX MATCHS !

Les seniors filles évoluent en Région 2. Laurence nous a donné quelques nouvelles...

« Soudée. C'est peut-être le meilleur mot pour définir l'équipe seniors-filles de Gardonne. Car rien n'a été facile : ni la montée en région l'année dernière, ni cette première saison en région.



« Les filles ne voudront rien lâcher ! »

Il a fallu s'adapter : au jeune et nouveau coach Lucas Adgnot, à l'intensité des matchs qui est montée d'un cran. Mais aussi à la différence d'âge qu'il y a entre toutes les joueuses. Malgré un championnat compliqué, elles ont su rester un groupe solide d'amies qui se soutiennent et qui se battent jusqu'à la dernière seconde du match.

Même si le maintien est loin d'être assuré, la saison n'est pas finie et il faudra continuer de jouer un basket plus dur et plus collectif. Nous n'attendons qu'une seule chose : la victoire pour la fêter ensemble ».

L'équipe est actuellement 9ème au classement.

Chez les seniors garçons de la nationale 2, après les victoires face à Agen et Niort, il y a eu le trou face à l'équipe de Marmande que les bleus avaient dominée chez elle à l'aller. Apathie, non respect des consignes, les hommes de Cédric Barrat ont laissé filer le match et leurs adversaires, à n'y rien comprendre.

Et il y eut ce déplacement à Poitiers, une équipe composée essentiellement de jeunes pousses, qui s'était imposée à Fernand Mourgues à l'aller. Les bleus retrouvaient leur agressivité en défense, leur adresse, aux lancers lointains notamment, et l'emportaient à l'extérieur. C'était inattendu quoique... Au vu des matches engagés fournis dans le dernier mois, on espérait. Non pas sereinement, impossible quand on occupe la 13ème place du classement, mais on est sûr d'avoir retrouvé le Gardonne des saisons passées, bien que les moyens humains ne soient pas les mêmes. C'est tout à leur honneur. Samedi 29 (si vous avez le Lien avant venez nombreux !) Gardonne reçoit L'Elan Souémontain qui flirte avec les possibles qualifiés pour les phases finales. Ce sera autre chose !

- Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal : la commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant l'octroi de cadeaux aux agents. Suite au départ à la retraite d'un agent de la collectivité, un cadeau a été offert par la Municipalité.

- Installation d'un nouveau compteur électrique pour le local commercial Boulangerie :

Le compteur électrique actuel de la boulangerie n'est pas assez puissant pour alimenter un nouveau four. Le coût du raccordement et du nouveau compteur s'élève à 20 000 €.

Le SDE 24 prendra en charge les frais de raccordement à hauteur de 50 %, le montant estimatif de la participation de la commune est de 10 840 €.

Le devis estimatif ENEDIS s'élève à 2 781,14 € TTC pour le raccordement du compteur intérieur.

Par la suite, le branchement sera fait également.

- Point travaux : logement communal et locaux tertiaires :

Le logement communal situé à l'école 9, avenue du Périgord doit être restauré. Monsieur le Maire est chargé de la recherche d'artisans pour effectuer les travaux.

Dans les locaux tertiaires, les meubles vont être installés.

***Prochain Conseil Municipal: le mercredi 4 mars 2020 à 20h30.***



## • BOURSE AUX VÊTEMENTS DE L'ESG BASKET

La Bourse Sportive initialement prévue le 8 Mars est annulée et reportée. Elle se fera sous la forme d'une «bourse aux vêtements» traditionnelle avec la possibilité de vendre et d'acheter des vêtements et du matériel sportif. Le Dimanche 12 Avril 2020 de 09h à 17h.

Contact : [boursesportivegardonne@gmail.com](mailto:boursesportivegardonne@gmail.com) ou Mme LOUGARRE  
06.10.64.69.57



## • ÉLECTIONS MUNICIPALES des 15 et 22 mars 2020

Les élections Municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020, le bureau de vote de la Mairie sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Rappel: la loi du 17 mai 2013 a abaissé à 1000 habitants le seuil de scrutin proportionnel de liste.

La commune de Gardonne, comptant 1588 Habitants (population municipale) au 1er janvier 2020, est donc concernée.

- Sur un même bulletin figureront la liste des conseillers municipaux à élire (soit 19 + 2 supplémentaires) et la liste des délégués communautaires (soit 1+1).
- Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.
- Le bulletin de vote devra être inséré tel quel sans rayer ou ajouter de noms ou modifier l'ordre de présentation des candidats sous peine de nullité du bulletin.

### - Présentation d'une pièce d'identité au moment du vote.

L'article 31 du décret 2013-938 du 18 octobre 2013 modifie l'article R60 du code électoral en supprimant le seuil de 3500 habitants.

La présentation d'une pièce d'identité ainsi que la carte électorale au président du bureau de vote, au moment du vote, est obligatoire.

### Sont admises en pièces d'identité :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte d'identité d'élus local avec photographie, délivrée par le représentant de l'état
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'état avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la société nationale des chemins de fer
- Permis de conduire

- Permis de chasser avec photographie, délivrée par le représentant de l'état
  - Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi N° 69-3 du 3 janvier 1969
  - Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa(7°) de l'article 138 du code de la procédure pénale.
- Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.



## • REPAS DES ANCIENS

Le samedi 25 janvier 2020 à 12 heures c'est toujours dans une même convivialité qu'a eu lieu le repas des anciens servi comme de tradition par les membres du Conseil Municipal.

Un sympathique moment pour nos aînés.



## • UNE CENTENAIRE

Le 25 janvier dernier après le repas des anciens, M. le Maire Pascal Delteil et Mme Tourenne Christine se sont rendus à l'EHPAD de la Madelaine où une fête était organisée pour les 100 ans de Mme Michaud Suzanne. C'est entourée de toute sa famille que ce moment fort a eu lieu.

Mme Michaud était très émue de recevoir un bouquet de fleurs de la part de la commune de Gardonne. Comme de tradition, autour de la galette, les chocolats, et le vin moelleux.

